

Jeudi, 26 mars 2020

P9\_TA(2020)0042

**Mesures spécifiques visant à mobiliser des investissements dans les systèmes de soins de santé des États membres et dans d'autres secteurs de leur économie en réaction à la propagation du COVID-19 (Initiative d'investissement en réaction au coronavirus) \*\*\*I**

Résolution législative du Parlement européen du 26 mars 2020 sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1303/2013, le règlement (UE) n° 1301/2013 et le règlement (UE) n° 508/2014 en ce qui concerne des mesures spécifiques visant à mobiliser des investissements dans les systèmes de soins de santé des États membres et dans d'autres secteurs de leur économie en réaction à l'épidémie de COVID-19 (Initiative d'investissement en réaction au coronavirus) (COM(2020)0113 — C9-0083/2020 — 2020/0043(COD))

(Procédure législative ordinaire: première lecture)

(2021/C 316/05)

*Le Parlement européen,*

- vu la proposition de la Commission au Parlement européen et au Conseil (COM(2020)0113),
  - vu l'article 294, paragraphe 2, l'article 43, paragraphe 2, et les articles 177 et 178 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auxquels la proposition lui a été présentée par la Commission (C9-0083/2020),
  - vu l'article 294, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,
  - après consultation du Comité économique et social européen,
  - après consultation du Comité des régions,
  - vu les articles 59 et 163 de son règlement intérieur,
1. arrête la position en première lecture figurant ci-après;
  2. demande à la Commission de le saisir à nouveau si elle remplace, modifie de manière substantielle ou entend modifier de manière substantielle sa proposition;
  3. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission ainsi qu'aux parlements nationaux.

---

**P9\_TC1-COD(2020)0043**

**Position du Parlement européen arrêtée en première lecture le 26 mars 2020 en vue de l'adoption du règlement (UE) 2020/... du Parlement européen et du Conseil modifiant les règlements (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013 et (UE) n° 508/2014 en ce qui concerne des mesures spécifiques visant à mobiliser des investissements dans les systèmes de soins de santé des États membres et dans d'autres secteurs de leur économie en réaction à la propagation du COVID-19 (Initiative d'investissement en réaction au coronavirus)**

*(Étant donné l'accord intervenu entre le Parlement et le Conseil, la position du Parlement correspond à l'acte législatif final, le règlement (UE) 2020/460.)*

---